

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal 2026 -27 CA-04 de la réunion du 5 octobre 2026 à 14h00

Au siège de l'OBFG, rue Haute 139/20 à Bruxelles

Sous la présidence de Marc Fyon, président.

Sont présents/es : Sarah Leclère, vice-présidente ;
Stéphane Gothot, ancien président ;
François Masquelin, Jean-Noël Bastenière, Virginie Luise, Vanessa de Francquen, Delphine Paci, Karim Daoud, administrateurs ;

Assiste également : Valérie Lambin, directrice opérationnelle ;

Assistent également (en partie) :
Laurence Evrard, directrice du département juridique ;
Anne Jonlet, avocate chargée des questions de droit européen
Dominique Ligot, directeur financier et des ressources humaines
Benoît Hallak, expert-comptable

Excusé : Daniel Henneaux, administrateur.

Tables des matières

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 septembre 2026
2. Rencontre avec la ministre de la Justice
3. Actualités législatives belges
4. Actualités européenne – CCBE – Autres barreaux
5. Déontologie
6. Aide juridique
7. Etat de droit
8. Compliance
9. Service aux barreaux et aux avocats
10. Communication
11. Informatique
12. Finances
13. Composition des commissions
14. Soutien au projet Helpdesk Refugees Lesbos
15. Varia

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 septembre 2026

Les observations et corrections transmises par les membres du conseil d'administration sont intégrées.

Le procès-verbal de la réunion du 28 septembre est ensuite approuvé.

Le conseil d'administration s'accorde sur les extraits qui seront publiés sur le site internet.

2. Rencontre avec la ministre de la Justice

La ministre de la justice avait accepté l'invitation à la réception des 25 ans de l'O.B.F.G., puis elle a annulé la rencontre la veille, après avoir annoncé qu'elle serait accompagnée de quatre membres de son cabinet.

Marc Fyon va insister pour qu'une rencontre avec la ministre, en personne soit organisée à brève échéance. Cette visite se fera conjointement avec le président de l'O.V.B.

3. Actualités législatives belges

Laurence Evrard fait rapport.

Sa note préparatoire au conseil d'administration est jointe au présent procès-verbal.

Elle attire l'attention du conseil d'administration sur les points suivants :

Visites domiciliaires

L'examen en deuxième lecture du projet relatif aux visites domiciliaires a été interrompu la semaine précédente par une panne d'électricité dans les locaux du Parlement.

Les amendements ont été examinés. Certains amendements de l'opposition étaient jugés comme allant dans le bon sens, mais ils n'ont guère de chance d'être acceptés. Parmi les ceux déposés par la majorité, ont notamment été relevés le passage de cinq à sept jours du délai laissé au juge d'instruction pour prendre sa décision et une restriction de la possibilité, pour l'Office des étrangers, de présenter immédiatement une nouvelle demande après une décision défavorable du juge d'instruction.

Le conseil d'administration rappelle les démarches déjà réalisées sur ce sujet et constate que la mobilisation publique se poursuit.

Note sur le rapport de l'audit du CSJ à propos de la sélection et de la désignation des liquidateurs, praticiens de l'insolvabilité et liquidateurs

Daniel Henneaux a préparé une série de commentaires qui seront complétés sur la base des suggestions de Marc Fyon.

Le conseil d'administration estime qu'une lettre de couverture structurée devra accompagner l'avis. Elle permettrait de présenter clairement certains arguments qui se prêtent moins bien à des commentaires insérés directement dans le document. Une lettre commune avec l'OVV est envisageable,

Plusieurs erreurs ou problèmes de fond ont été relevés dans le rapport concerné, notamment l'affirmation erronée qu'il n'existerait pas de version allemande de Regsol. L'idée de transférer la gestion de RegSol au

SPF Justice, au motif que celui-ci-ci serait mieux à même d'assurer la qualité d'une telle gestion, doit être combattue.

Le conseil d'administration souhaite que ces observations soient formulées dans un écrit clair, de même que le regret des Ordres de ne pas avoir été entendus avant la rédaction du projet de rapport.

La rédaction des commentaires intégrés au rapport risque d'être difficile à harmoniser entre les deux langues. Il est donc proposé de distinguer ces commentaires de la lettre de couverture, laquelle pourrait reprendre et organiser les arguments principaux.

Jean-Noël Bastenière reprendra le projet d'avis et intégrera les observations déjà reçues. Il préparera le projet de lettre de couverture avec l'O.V.B.

Laurence Evrard sollicitera une prolongation du délai. Le délai définitif reste donc à confirmer.

Rencontre des présidents de l'O.B.F.G. et de l'O.V.B. avec les présidentes du Collège des cours et tribunaux

Les présidents des Ordres communautaires ont rencontré les présidentes francophone et néerlandophone du Collège des cours et tribunaux.

Au cours de cette réunion, deux projets ont notamment été évoqués par les présidentes :

1. « Let's Build », relatif à la rationalisation des 225 bâtiments gérés par le SPF Justice, dans un contexte de difficultés d'entretien.
2. Un projet de restructuration des tribunaux, dont les contours restent à ce stade encore peu définis. La présidente néerlandophone a évoqué le principe d'un tribunal unique par arrondissement, voire par ressort, tandis que la présidente francophone a sollicité une réflexion plus générale sur le système judiciaire.
Les deux Ordres communautaires ont indiqué qu'ils ne produiraient pas de proposition générale « à partir d'une page blanche » sans mandat précis. Le Collège doit poursuivre ses consultations auprès des cours d'appel, des cours du travail, du Conseil supérieur de la justice, des tribunaux de première instance et des juges de paix. Une proposition plus concrète est attendue avant que l'O.B.F.G. puisse rendre un avis circonstancié.

Le Collège ne comprenait pas pourquoi le projet de plate-forme relative à la publication des calendriers et horaires des audiences des cours et tribunaux) avait été bloqué en raison de questions liées au RGPD.

Concernant le dossier pénal numérique, le Collège a indiqué vouloir élaborer une circulaire sur le format du dossier pénal. Les membres du conseil d'administration soulignent qu'une telle circulaire ne résoudrait pas les problèmes techniques et juridiques : absence de certains outils techniques, modalités d'identification et d'authentification des pièces, nécessité de pouvoir comparer les pièces numérisées au dossier papier et difficultés d'accès aux pièces à conviction et aux inventaires.

L'O.B.F.G. a également exprimé, conjointement avec l'O.V.B., son opposition à la limitation du nombre de pages des conclusions et à la suppression de l'obligation faite aux cours d'appel de répondre à tous les moyens. Ces positions ont été entendues, sans engagement concret rapporté.

4. Actualités européenne – CCBE – Autres barreaux

Anne Jonlet fait rapport.

Sa note préparatoire au conseil d'administration est jointe au présent procès-verbal.

Elle attire l'attention du conseil d'administration sur les points suivants :

- Les quatre prises de position examinées antérieurement ont été adoptées par le CCBE : trois en matière pénale et une en droit privé.
- Au sujet des textes pénaux portant sur la coopération européenne en matière d'enquête, François Koning a signalé que les droits des victimes y étaient peu visibles, les textes étant principalement centrés sur les droits des suspects et de leurs avocats.

Jean-François Henrotte est intervenu au comité permanent pour demander une référence aux droits des victimes ; la représentante de la délégation luxembourgeoise a soutenu cette intervention. La demande n'a pas été suivie par la majorité. Le vote a abouti à l'unanimité, sous réserve de l'abstention de Jean-François Henrotte.

Le conseil d'administration considère que ces instruments, notamment ceux relatifs à Europol, à Eurojust et à l'ordonnance d'enquête, sont principalement orientés vers les droits des suspects, et que la défense des droits des victimes doit aussi se poursuivre dans d'autres instruments.

Autres points présentés :

- Un débat du Parlement européen relatif à un nouveau pacte démocratique pour l'Europe, préparé avec le Conseil de l'Europe, doit donner lieu à une consultation. Le sujet pourrait intéresser l'Observatoire de l'État de droit.
- La Journée européenne de l'avocat, habituellement organisée le 25 octobre, tombe un dimanche en 2026. Le CCBE propose un événement pendant la semaine du 19 au 25 octobre. L'O.B.F.G. n'y participera pas compte tenu du délai extrêmement court.
- Les nouveaux webinaires de la Fondation de l'avocat européen seront transmis à Mélina Bartolomeo afin qu'ils soient publiés selon la pratique habituelle.

Intervention sur la Cour pénale internationale et la souveraineté numérique

Une intervention du juge français Guillou, présentée lors d'une réunion annuelle avec des barreaux irlandais, a été proposée pour publication séparée dans la Tribune ou sur le blog. Elle porte notamment sur les conséquences des sanctions américaines à charge des magistrats de la C.P.I. et sur la dépendance vis-à-vis des infrastructures numériques et financières contrôlées par des sociétés étrangères.

Anne Jonlet propose de rendre le sujet plus visible, ce qui paraît utile dès lors que plusieurs participants à la rencontre n'en connaissaient pas l'ampleur.

La discussion a aussi porté sur la confidentialité des données des avocats dans les services Microsoft. Le CCBE ne souhaite pas négocier au nom de la profession, mais a communiqué un modèle de lettre utilisé par d'autres barreaux.

(Anne Jonlet quitte la séance).

5. Déontologie

a) Réforme de la procédure disciplinaire – suivi questions et observations

Jean-Noël Bastenière fait rapport.

Le cabinet a sollicité des observations sur la réforme. Après un délai de réponse de trois semaines, les interlocuteurs néerlandophones ont transmis un tableau comportant pas moins de 68 remarques, dont 26 nécessitent un débat approfondi. Une réunion interne permettra de les analyser avant la rencontre bilatérale prévue le 13 octobre 2026.

Parmi les sujets susceptibles de susciter des discussions figurent la possibilité pour les Ordres communautaires de créer certaines listes (comme la liste des maîtres de stage, celle des avocats honoraires et celle des spécialistes) et la place du procureur général dans l'exécution des peines (l'OVb souhaitant la limiter au recouvrement des peines pécuniaires). La question de faire traiter dans le même projet la question d'une réforme des interdictions professionnelles prévues dans le nouveau code pénal a, en revanche, été accueillie favorablement par l'O.V.B.

Jean-Noël Bastenière veillera à informer le conseil d'administration du suivi des travaux.

6. Aide juridique

a) Audit des dossiers BAJ : suivi des discussions avec le SPF justice

Jean-François Gérard fait rapport.

Une nouvelle version du règlement d'ordre intérieur du futur comité d'audit est jugée acceptable, malgré quelques remarques ponctuelles. L'O.V.B. a adopté une première réaction positive mais il doit encore la confirmer la après consultation de son conseil d'administration, de ses présidents de BJB et de sa commission des bâtonniers.

Le conseil d'administration souhaite soumettre le texte et une note explicative à l'assemblée générale du 12 octobre, puis revenir rapidement vers le SPF Justice. Le calendrier initial du SPF, qui envisageait l'application du nouveau système dès le début de l'audit en cours, n'est pas réaliste : le comité doit d'abord être constitué et ses membres désignés. L'audit actuel serait donc réalisé sous le régime existant ; le comité pourrait intervenir dans la phase ultérieure d'audit de l'audit.

Le conseil d'administration rejette l'interprétation de l'administrateur de l'O.V.B. selon laquelle trois membres rémunérés du comité remplaceraient les auditeurs de terrain. Cette lecture soulèverait un risque de conflit d'intérêts et supposerait que trois personnes puissent maîtriser toutes les matières à auditer et soient à même d'assurer l'ensemble du travail de contrôle des dossiers d'aide juridique, ce qui est totalement irréaliste. Le rôle du comité devra donc être clarifié avec l'O.V.B. La charge de travail annuelle du comité a été estimée à dix jours au maximum.

Les trois représentants de l'O.B.F.G. doivent être proposés après examen des listes d'auditeurs des dernières années ; les propositions seront préparées avant d'être soumises aux bâtonniers.

b) Rémunération des correcteurs

Un état des lieux a été préparé après examen des pratiques depuis les assemblées générales de 2024 et 2025 et du guide transmis en juin 2025.

Le système actuel de rémunération horaire associé à une moyenne de dossiers corrigés paraît fonctionner à Bruxelles, mais moins bien dans certains barreaux de plus petite taille.

Une solution de compromis est envisagée : maintenir une référence commune à une rémunération horaire correspondant à la valeur du point (soit proche de 100 € à ce jour), tout en laissant aux barreaux le choix entre l'application pure et simple de la grille fondée sur une moyenne de dossiers et un système de relevé du temps réellement consacré (« timesheet »), avec dans ce cas une utilisation de la grille comme outil de référence pour vérifier les timesheets soumis par les correcteurs. Cette proposition doit être formalisée dans une note présentant à la fois l'état des lieux et une recommandation.

Le point sera examiné lors du conseil d'administration du 19 octobre 2026 avant sa présentation à l'assemblée générale de novembre 2026.

c) LAO v3

La prochaine version du LAO fait l'objet de tests par les barreaux. Les retours francophones sont positifs. La mise en ligne est prévue au plus tard pendant la première quinzaine de février 2027, décembre et le début janvier étant considérés comme des périodes peu favorables pour le lancement de cette nouvelle version du LAO.

7. Etat de droit

a) Migration :

Jean-François Gérard fait rapport.

Le conseil d'administration marque son accord quant aux arguments développés dans la note relative à l'introduction d'un recours contre la loi du 30 avril 2026 sur l'interdiction à vie d'entrée sur le territoire.

Le conseil d'administration désigne Antoinette Van Vyve et son cabinet pour intervenir sur le dossier.

Recours contre la loi du 17 juin 2026 sur le CCE – avancements - discussions avec l'OVB

Les échanges avec l'O.V.B. portent sur la conduite et le financement de recours concernant la loi du 17 juin 2026.

L'O.V.B. avait initialement envisagé de participer uniquement à une action menée par les Ordres communautaires, par crainte notamment que le contrôle du dossier et de ses coûts échappe à son conseil d'administration.

L'O.B.F.G. a soutenu qu'une action conjointe avec les associations serait plus cohérente : celles-ci ont déjà fourni un travail juridique important durant l'été et leur contribution ne devrait pas être écartée. Un échange entre les responsables concernés devait avoir lieu le lendemain à 11 h 30.

Enfin, il convient de souligner que le colloque du 15 octobre 2026 organisé avec l'ADDE affiche complet. Plus de 300 participants se sont inscrits.

(Laurence Evrard quitte la séance.)

b) Droit de la famille et de la jeunesse :

Virginie Luise fait rapport.

Le compte rendu de la réunion du 1er octobre 2026 concernant l'effectivité de la défense des mineurs pris en charge en IPPJ est exposé et joint en annexe (Annexe)

Deux nouvelles rencontres sont prévues sur ces questions et l'administration est disposée à aborder les questions liées à la situation des mineurs en danger avec d'autres intervenants.

8. Compliance

François Masquelin fait rapport.

Concernant le lancement de la plateforme AML, il suggère qu'elle fasse, dans un premier temps, l'objet d'un test par deux barreaux. Il prendra contact avec les bâtonniers des barreaux de Charleroi et du Brabant wallon pour leur demander confirmation de leur accord à ce sujet.

L'O.V.B. se montre très intéressé par l'outil développé.

9. Service aux barreaux et aux avocats

Sarah Leclère prendra contact avec Jean-Joris Schmidt à propos du projet Kommodo, centrale d'achat au profit des avocats. Le projet doit être évalué et le cas échéant reboosté. Un membre de l'actuel conseil d'administration doit en assumer la responsabilité.

10. Communication

a) La Tribune

Le sommaire de la prochaine Tribune est évoqué. Le prochain numéro paraîtra le 15 octobre.

Une campagne de presse relative à la surpopulation carcérale sera prochainement lancée avec l'aide de Caroline Crucifix.

c) Nouveau site internet – suivi lancement

Les échos à propos du nouveau site sont positifs. Le travail sur l'extranet est poursuivi.

11. Informatique

Négociations DPA –

DPA poursuit l'analyse technique d'intégration d'un outil d'intelligence artificielle grâce notamment à l'appui de Maja D'Hondt, administratrice de DPA. Un cabinet de réviseurs et un avocat spécialisé ont également été contactés dans le cadre de la procédure de rachat envisagée. Des réflexions sont également menées sur la question du financement et son impact éventuel sur la cotisation des avocats.

12. Finances

Présentation du projet de budget 2027

Vanessa de Francquen entre en séance de même que Dominique Ligot et Benoît Hallak.

François Masquelin fait rapport et présente le projet de budget pour 2027, ligne par ligne.
Les projections reposent notamment sur une indexation estimée à 3,7 % pour 2027.

Les membres du conseil d'administration formulent diverses observations sur la base desquelles l'équipe « finances » est chargée d'adapter le projet qui sera finalisé lors de la séance du conseil du 19 octobre 2026.

13. Composition des commissions

Tous les bâtonniers ont à présent communiqué l'identité des membres de leur barreau qui feront partie des commissions. Les groupes *Teams* correspondant à chacune d'elles seront créés.

Une formation interne sur la gestion des groupes *Teams* pour le personnel et les juristes concernés sera organisée.

14. Soutien au projet Helpdesk Refugees Lesbos

Stéphane Gothot explique le soutien offert par l'O.B.F.G., jusqu'en 2024 au projet Helpdesk Refugees Lesbos. Ce budget a ensuite été alloué au Refugees Legal Helpdesk mis en place par le barreau de Bruxelles.

Le budget 2026 prévoit un soutien au projet bruxellois et il sera également possible de soutenir le projet Lesbos en 2026.

15. Varia

François Masquelin présente les candidatures reçues pour le renforcement de l'équipe AML.
Après examen de celles-ci, le conseil d'administration décide de retenir celle de Me Miguel Mairlot qui dispose d'une solide expérience dans le secteur bancaire. François Masquelin informera les candidats de la décision prise.

La séance est levée à 18 h30.

Marc Fyon
Président

Valérie Lambin
Directrice opérationnelle